

Les CIAP , Coopératives d'Installation en Agriculture Paysanne : favoriser l'installation de personnes non issues du milieu agricole.

L'installation en agriculture des porteurs de projets « non issus du milieu agricole » (NIMA) vient renouveler les rangs d'une profession qui a perdu 200 000 actifs en 10 ans : ils représentent désormais 30% des installations (DJA) réalisées en Pays de la Loire. Par contre sur 721 jeunes NIMA passés aux points info- installation en 2013, seuls 155 se sont installés alors qu'on va passer à 1 installation pour 3 départs. Les aider devient donc une nécessité vitale pour l'agriculture: pour le renouvellement des générations en agriculture, pour le maintien de l'emploi en milieu rural, pour limiter le développement d'une certaine agriculture destructrice d'emploi et de biodiversité, pour assurer le maintien d'une agriculture paysanne à taille humaine et porteuse de dynamiques sociales et solidaires. Pour répondre à ces questions, en Loire Atlantique la Confédération paysanne a œuvré pour la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, rassemblant des paysans et leurs organisations, des collectivités et des acteurs de l'ESS (1): la CIAP, récemment essaimée en Pays de Loire et dans d'autres départements de l'Ouest Atlantique est un outil innovant qui vient en complément des dispositifs classiques, et fait la preuve de son efficacité

Contexte : Les enjeux spécifiques de l'accompagnement des personnes non issues du milieu agricole porteuses de projet d'installation

Ces porteurs de projet cumulent les handicaps par rapport aux reprises familiales, pour lesquelles ont été pensées les politiques des structures et de l'installation des jeunes. L'accès aux moyens de production est un parcours du combattant pour tout porteur de projet mais chaque obstacle est décuplé pour celui qui ne vient ni du milieu agricole ni du territoire qu'il vise pour son installation. Plusieurs de ces freins sont clairement identifiés. Il s'agit de :

- L'accès au foncier, plus difficile : la politique foncière a favorisé l'acquisition, la maîtrise de l'usage du foncier agricole par les familles paysannes, et certains propriétaires privilégient la sécurité de l'agrandissement au risque d'une location à un jeune venu d'ailleurs.
- Une insertion professionnelle et sociale forcément plus longue et plus aléatoire qu'en cas de reprise familiale, surtout lorsque le porteur de projet n'est pas d'origine agricole.
- Les réticences bancaires pour le financement de projets qui sortent souvent de la simple reprise en l'état, par des personnes qui arrivent « de l'extérieur ».
- Et d'ailleurs, le besoin d'intégration locale est souvent sous-estimé alors qu'il est nécessaire à tous les aspects du projet à construire. L'accès au foncier, aux financements, aux filières d'approvisionnement et de commercialisation, aux réseaux d'entraide, au soutien technique, ou simplement les démarches administratives pour l'installation, sont figés dans une logique agricole -agricole peu accessible à des personnes étrangères au milieu..

Les premiers éléments de réponses apportés par la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP) en Pays de la Loire :

Créée à la croisée des réseaux de l'agriculture paysanne et de l'Economie Sociale et Solidaire en 2012, la CIAP s'est construite pour répondre aux problématiques de création d'activité en agriculture avec les objectifs suivants :

1. **sécuriser le parcours à l'installation** sur des projets créatifs par l'acquisition d'un statut, le soutien d'un réseau dans un cadre collectif
2. **permettre une professionnalisation des porteurs de projet et une insertion territoriale**, clé d'une installation pérenne et solide
3. **rendre accessible l'installation agricole** à des porteurs de projet qui en sont aujourd'hui écartés
4. **répondre aux demandes de collectivités territoriales** qui souhaitent s'investir dans le soutien d'une agriculture plurielle de leur territoire et **aux demandes des cédants sans repreneur** qui veulent transmettre leur ferme à un jeune qui s'installe

Pour ce faire, la coopérative met en œuvre des outils d'accompagnement concrets :

1. **Un site permanent en maraichage** biologique met à disposition 3 ha équipés, avec un encadrement technique distancé pour se tester sur la capacité à maîtriser la production et la commercialisation : 3 stagiaires se succèdent d'année en année. D'autres espaces- test sont en cours de réalisation en Pays de Loire.
2. **Un stage tutorat en immersion professionnelle** - le Stage Paysan Créatif - un an sur le territoire de sa future installation chez un **paysan référent** et sur son propre site (à créer, ou à prendre en main), de formation collective et de suivi individuel **avec l'appui d'un groupe local** (agriculteurs, élus et citoyens)
3. **Un accompagnement au démarrage** dans le cadre d'une coopérative d'activité et d'emploi avec hébergement de l'activité naissante, financement de la trésorerie et des premiers investissements nécessaires à la mise en production (plafond de 40 000€/projet) : le porteur de projet dispose au sein de la couveuse CIAP d'un statut d'entrepreneur-salarié, ou d'un contrat CAPE jusqu'à son installation effective avec un outil dont il a démarré la production.

La CIAP assure par ailleurs l'animation d'un réseau territorial (collectivités et paysans) mobilisé au service du maintien et de la récréation de sièges d'exploitation, permettant ainsi une circulation du foncier et une veille au service de l'installation.

Constituée en Société Coopérative d'Intérêt Collectif en 2013, la CIAP donne corps à un projet d'entrepreneuriat territorial où se retrouvent investis des organisations paysannes, des structures de l'ESS, des collectivités territoriales, aux côtés de citoyens engagés et des salariés. Elle s'inscrit dans les réseaux nationaux de la FADEAR(1), de RENETA et de l'Inter-réseau SCIC (CGSCOP et FNCUMA). Début 2015, elle se structure au niveau régional Pays de Loire.

Le bilan de l'activité des CIAP après 3 ans d'existence :

114 porteurs de projet accompagnés, dont 80% non issus du milieu agricole et 25 % en chômage longue durée. . Sur 90 sorties de stage : 80 % d'installations confirmées et 93 % de taux de retour à l'emploi. :Sur les 60 installations réalisées fin 2015, 50 % sont en élevage, bovin, petits ruminants ou volailles, un tiers en maraichage, les 2/3 en bio, 70 % s'installent en bénéficiant de la DJA, beaucoup en circuits courts . Plus de 2100 ha concernés et 80 emplois...

Au-delà du bilan quantitatif, on peut observer que la mobilisation locale autour du porteur de projet permet de lever de manière significative et adaptée à chaque projet les freins identifiés:

- L'accès au foncier est facilité par le fait d'être « identifié » sur le territoire comme futur professionnel qui fait ses preuves au quotidien dans le réseau local. Le travail avec Terres de Liens , et surtout la SCIC Nord-Nantes, autre coopérative intervenant sur le défrichage et la mise en réserve(portage) de terres en attente d'installations, ouvrent des perspectives.
- Les liens créés en amont de l'installation sont un vrai soutien pour le reste de la vie de l'exploitation et contribuent à garantir la pérennité de l'installation.
- De la même façon, l'accompagnement sur l'accès au financement par le démarrage de l'activité , la prise de risque des premiers investissements par la CIAP sont des éléments de garantie vis-à-vis des banques même pour les plus réticentes à la création ex nihilo.(aucun refus de financement après un ou 2 ans en portage temporaire au sein de la CIAP)

Quelles évolutions : les collectivités, un fonds financier, les questions juridiques...

Ce dispositif innovant se veut **complémentaire** du cursus classique de l'installation agricole. Il, s'adresse bien sûr à des projets de reprise d'exploitations existantes, mais **surtout à des projets « créatifs »**, où le jeune ne met pas forcément ses bottes dans les pas du cédant, mais souhaite structurer son propre projet et parfois ex nihilo.

Il est rendu possible par **une forte implication des collectivités** : la Région finance la formation professionnelle, une indemnité aux stagiaires. Un pool de Collectivités et de Fondations a financé les investissements du site permanent et accompagne le fonctionnement. L'extension du dispositif à l'échelle de la Région, son essaimage sur tout l'Ouest Atlantique devra être accompagné par les collectivités. Il est déjà retenu dans le cadre de l'appel à projet « mobilisation collective pour le développement rural » du Réseau Rural Français. L'implication de certaines collectivités pourrait aussi se faire en lien avec le développement de **projets alimentaires territoriaux**, visant à relocaliser l'approvisionnement en produits agricoles de qualité.

Le portage temporaire des premiers investissements pour le compte du porteur de projet, à hauteur de 40 000 €, a été rendu possible par le Crédit Agricole à titre expérimental : la CIAP est financée en ouverture de crédit remboursée au moment du rachat de l'exploitation en fin de portage par la CIAP. Mais l'augmentation des demandes, le poids accru de projets en élevage plus exigeants en capitaux, imposent de **chercher une solution innovante de garantie et de financement** pour l'ensemble des investisseurs qui se mobilisent- banquier mais aussi les cédants, la coopérative, les collectivités locales, les investisseurs solidaires type Cigales, et la CIAP elle-même- pour assurer la transmission progressive du cédant au porteur de projet, et le financement des investissements créatifs.

-Enfin il faut **sécuriser juridiquement** cette démarche innovante entrepreneuriale de territoire, la faire valider dans le champ de la création d'entreprise et reconnaître comme agriculteurs les salariés associés d'une coop de production agricole, SCOP ou SCIC.

Dominique Michenot, Conseil de coopérative de la CIAP 44, Président de la SCIC Nord Nantes.

(1) ESS, économie sociale et solidaire, FADEAR, réseau de l'Agriculture paysanne, RENETA réseau national des espaces test agricoles, FNCUMA fédération nationale des coop d'utilisation de matériel en commun, CGSOP confédération générale des SCOP...